



EDITORIAL

« Notre Eglise est en cours de restauration, après les grands travaux, place aux badigeons. Du fait de sa proximité avec le Château, nous avons entendu et écouté les recommandations de Monsieur l'architecte des bâtiments de France (ABF) quant aux couleurs des badigeons. La souscription à la fondation du patrimoine reste ouverte, merci aux gracieux donateurs. Les travaux de voirie et le curage des fossés sont en cours d'achèvement. En 2016, nous serons associés à quatre communes pour la consultation des entreprises. La mutualisation amènera certainement une diminution des coûts d'interventions. Après une longue attente, notre commune est désormais raccordée au réseau fibre optique, le haut débit passera par la place St Georges avant d'arriver dans nos foyers. Si l'ensemble de la commune sera bien raccordée dans quelques semaines, une inquiétude demeure pour le hameau de St Nicolas. Le plan local d'urbanisme (PLUI), organe qui définit les utilisations des sols, les aménagements communaux, le développement durable (PADD) devient intercommunal. Toujours en cours d'élaboration, un registre de concertation est disponible dans chaque Mairie, n'hésitez pas à venir le consulter et à nous faire part de vos remarques avant son approbation. Nous allons prochainement lancer une consultation pour trouver un maître d'œuvre qui aura en charge l'étude nécessaire à l'aboutissement de notre schéma directeur d'assainissement.

Alexandre DUPARAY – Maire

A la Une....Les conscrits Classe en 6 !

Retrouvez l'ensemble des photos page 14



BUDGET 2016

Vote du budget communal : stabilité fiscale et poursuite de l'aménagement de notre village

pages 2-3-4



Rénovation de notre patrimoine...

Point sur l'avancement des travaux / Page 7

L'actualité de notre village :

- Le foyer rural : festi'Messey / page 10
- Messey Entraide-Les lutins-CCAS pages 12-13
- ZOOM : un jeune messouyat au TOP/ page 13



Les Finances Communales

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Le conseil municipal a arrêté les comptes administratifs 2015 :

Le compte administratif général 2015 met en évidence, compte tenu des reports des exercices précédents, un excédent de fonctionnement disponible de 248 846,06 euros.

En ce qui concerne **l'assainissement**, l'excédent cumulé de fonctionnement et d'investissement s'élève à 358 911,86 euros.

Voir tableaux en annexe.

BUDGET 2015

Au cours de sa séance du 14 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé de reconduire **sans augmentation les taux d'imposition** applicables à la détermination des produits des ressources fiscales de la commune.

En respect des obligations légales en vigueur, le budget général et le budget assainissement 2016 sont présentés en équilibre et présentent une réelle capacité de financement.

- le budget général de la commune s'élève à 1 285 530 euros.
- le budget assainissement s'élève à 1 207 592 euros.

Les principaux projets pour l'année 2016 sont :

- La réfection du toit de l'église, les travaux pour l'accessibilité handicapés de la mairie, la poursuite des travaux de voirie.
- Les travaux de mise aux normes de l'assainissement avec pour priorité le centre du village et la place St Georges.
- La poursuite de la réflexion pour l'aménagement de la place de la Tonne.

Voir tableaux en annexe

CCAS : COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 ET BUDGET 2016

L'exercice 2015 se solde par un excédent de 14 182 euros.

L'équipe a reconduit :

- le soutien aux familles dans le cadre de la convention passée avec Les Lutins,
- la participation financière au Foyer Rural pour la prestation d'animation de l'arbre de Noël,
- le repas et les colis de Noël offerts aux Personnes Agées habitant Messey-sur-Grosne.

Elle a également organisé la sixième journée « Rencontres-Passions-Loisirs » le 7 juin et remis une clé USB à chaque élève entrant en sixième.

Le budget 2016 établi à l'équilibre pour un montant de 20 182 euros, compte tenu de la reprise des excédents antérieurs, prévoit la reconduction de:

- le repas offert aux Anciens (de plus de 65 ans) de la commune en fin d'année (novembre),
- la remise d'un colis aux Anciens de plus de 80 ans n'ayant pas participé à cette journée (décembre),
- la participation à la Banque Alimentaire organisée par la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise (novembre)
- la poursuite du partenariat avec l'Association Les Lutins pour la prise en charge de repas
- la participation financière au Foyer Rural pour l'animation de l'arbre de Noël,
- la récompense des élèves ayant terminé leur scolarité à Messey.

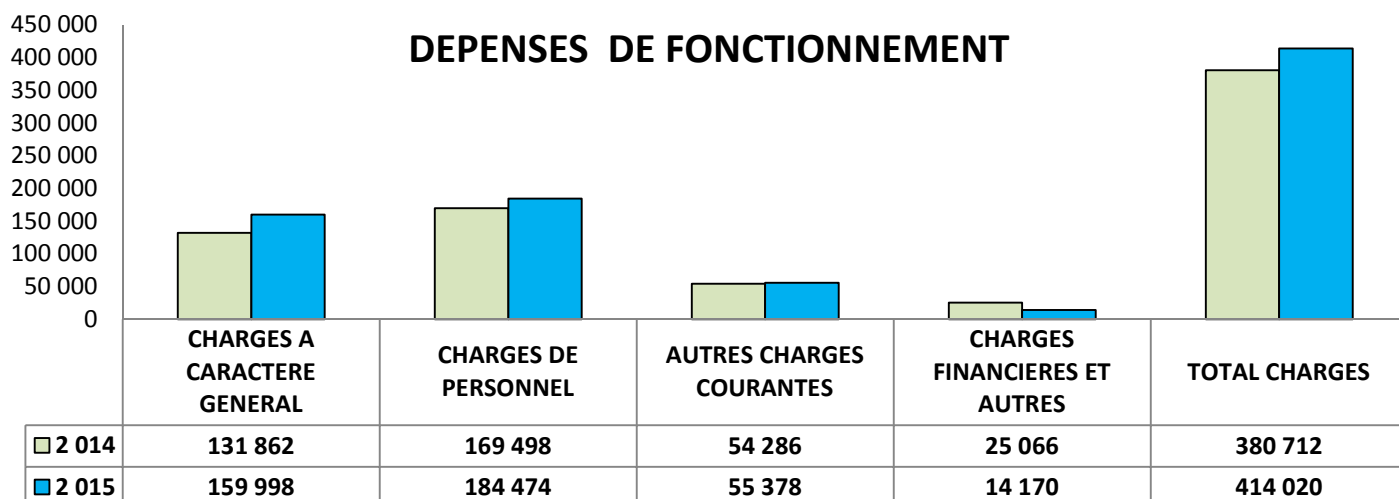
L'équipe reste sensibilisée à la recherche de nouvelles actions au profit des Messuyats.

Le CCAS renouvelle ses remerciements à tous celles et ceux qui tout au long de l'année et quelle qu'en soit la forme, lui apportent leur soutien et lui permettent de réaliser ses projets.

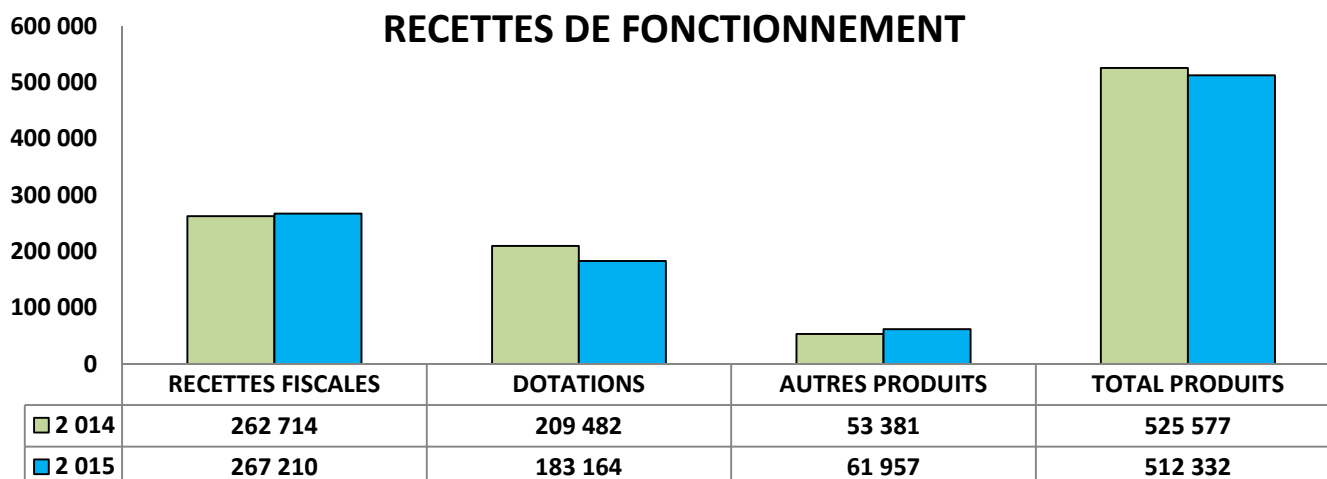




Annexe : Comptes administratifs 2015

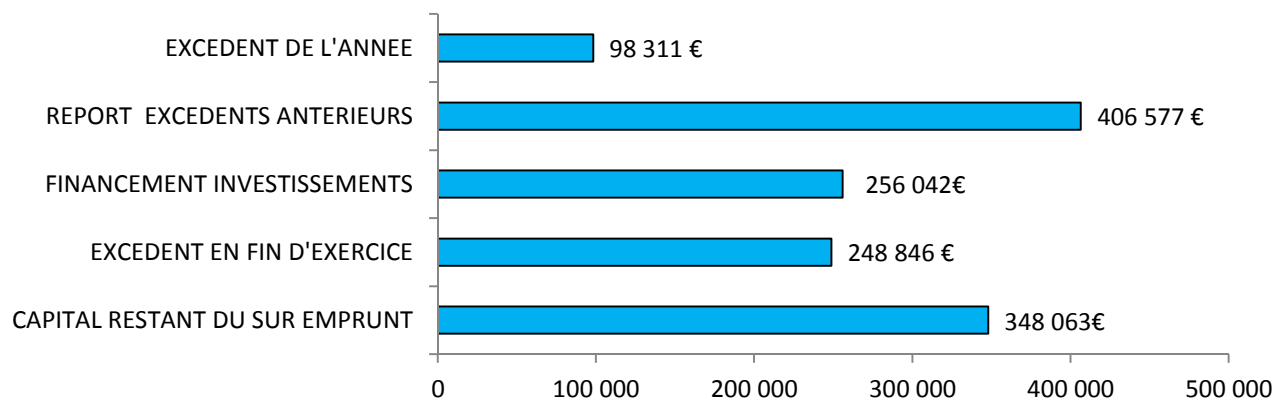


Les dépenses de l'année 2015 s'élèvent à 414 020 € et augmentent de près de 9% par rapport à 2014,
Les charges à caractère général comprennent l'impact de l'ouverture de la médiathèque.
En 2015, le recrutement de Mme Cattet Christine en Contrat Unique d'Insertion
(remplacement du personnel, intervention NAP, entretien,,,) a entraîné un accroissement des charges de personnel



Les recettes de l'année 2015 s'élèvent à 512 332 €.
Sans tenir compte des dotations exceptionnelles, les recettes 2015 présentent une légère augmentation de 3,5%.

EXCEDENT 2015



Le résultat de l'année 2015 est excédentaire de 98 311 € et représente 18% des recettes hors dotation exceptionnelle. Il se cumule avec le report des années précédentes et compte-tenu des investissements restant à financer, il dote la commune d'un excédent de fonctionnement de 248 846 € après l'opération "Cœur de Village +". L'endettement total, c'est-à-dire le capital restant dû sur emprunt, s'élève à 348 063 € et est couvert à plus de 70%.



BUDGET GENERAL 2016

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses budgétées	545 544 €	Recettes budgétées	497 611 €
Virement à la section d'investissement	108 107 €	Report excédent 2015	248 846 €
Excédent envisagé	92 806 €		
Total	746 457 €	Total	746 457 €

Equilibre

Investissement

Dépenses		Recettes	
Voirie	75 489 €	Subventions et recettes financières	174 924 €
Solde opération « Cœur de village »	1 012 €	Excédent de fonctionnement	256 042 €
Travaux cimetière, forêt	10 091 €	Virement de la section de fonctionnement	108 107 €
Travaux église	65 746 €		
Equipements mairie, accessibilité handicapés, bornes incendie, voiture	68 000 €		
Emprunts en cours	58 262 €		
Déficit d'investissement	260 473 €		
Total	539 073 €	Total	539 073 €

Equilibre

Pour l'année 2016, l'ensemble des dépenses d'investissement peut être autofinancé.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses budgétées	55 321 €	Recettes budgétées	59 088 €
Virement à la section d'investissement	221 846 €	Report excédent 2015	251 258 €
Excédent envisagé	33 179 €		
Total	310 346 €	Total	310 346 €

Equilibre

Investissement

Dépenses		Recettes	
Etude schéma directeur	2 858 €	Subventions et recettes financières	477 748 €
Mise aux normes assainissement	892 000 €	Report excédent 2015	107 652 €
Amortissements	2 388 €	Virement de la section de fonctionnement	221 846 €
		Emprunt	90 000 €
Total	897 251 €	Total	897 251 €

A ajuster pour équilibre

Le niveau des excédents 2015 de fonctionnement et d'investissement important va permettre de financer en partie les travaux de mise aux normes de l'assainissement qui seront étalés sur 2 ou 3 ans.





CCSCC... une nouvelle carte, un projet de territoire !

C.C.S.C.C (Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise)

Dans le cadre de la **loi NOTRe** promulguée en avril 2015 et traitant de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été arrêté le 29 mars dernier. Le territoire de notre intercommunalité s'étend désormais vers le sud avec l'arrivée de 6 collectivités : **Burnand, Collonges en Charollais, Genouilly, Le Puley, Saint Gengoux le National et Vaux en Prés.**



Ce nouveau périmètre sera opérationnel au **1^{er} janvier 2017**.

Un travail important doit être réalisé pour le maintien des services envers les administrés notamment en matière d'environnement et de petite enfance

Parallèlement, les plans d'actions en cours se poursuivent avec notamment :

- La mise à disposition du **gymnase des Raveaux** à tous les groupes scolaires de notre territoire (l'organisation et le financement du transport est pris en charge par la c.c.S.c.c.) : **l'école de Messey** a fréquenté assidûment cet équipement au cours de l'année scolaire avec notamment l'approche de la « grimpe » sur le mur d'escalade.
- L'engagement fort dans la logique environnementale :
 - Economie Energie avec les défis familles auxquels participent des Messouïats
 - Déploiement du compostage avec animations sur le terrain – à Messey elle a eu lieu le 30 avril dernier.
 - Plan de désherbage : Notre commune a accueilli les différents partenaires au cours d'une matinée au mois de mars (voir article page suivante).

L'engagement dans une démarche de réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un dossier de grande envergure. Sa réalisation a été confiée en maîtrise d'œuvre à l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne et s'étalera sur plusieurs années.

A ce titre plusieurs groupes de travail ont été mis en place avec dans chacun la participation d'un élu de Messey-sur-Grosne :

- Développement économique et emploi	Vincent Mayel
- Social et Services	Murielle Joly
- Habitat et Mobilités	Michel Blandin
- Environnement et Paysage	Emmanuel Gavignet
- Formes architecturales et urbaines	Christophe Cartier
- Comité de Pilotage	Joëlle Pacaud

La phase initiale dont l'objet consiste en l'établissement d'un diagnostic est en phase finale.

La démarche a été présentée à l'ensemble des élus dans le cadre de 5 réunions de secteurs dont une à Messey en octobre dernier. Les groupes de travail thématiques se sont réunis par 2 fois chacun avec une participation importante à chaque séance. La synthèse de ces échanges est en cours de finalisation et fera l'objet d'une restitution. La seconde phase sera lancée prochainement avec l'élaboration du Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD).

Pour toute question, suggestion ou autre réflexion un cahier est à votre disposition à la mairie (aux heures d'ouverture au public).

N'hésitez pas à faire part de vos remarques.

Les services de la c.c.S.c.c., les élus communautaires représentant votre commune (Alexandre Duparay, Joëlle Pacaud) restent à votre disposition pour toute information qui vous serait utile.

Joëlle PACAUD

Conseillère communautaire

Vice Présidente chargée de la Petite Enfance/Jeunesse et Sport





En 2015, Messey-sur-Grosne ainsi que 22 communes de la CCSCC se sont engagés dans un programme irréversible d'abandon total de l'usage des pesticides pour l'entretien de l'ensemble de ses espaces publics. Cette démarche, dont l'objectif est la protection des ressources en eau et la préservation de la biodiversité est mise en œuvre avec le soutien actif de l'Agence de l'eau. Ces communes ont adhéré au plan de désherbage territorial dans le but d'atteindre « **Zérophyto** » dans l'entretien des espaces verts et voiries communales.

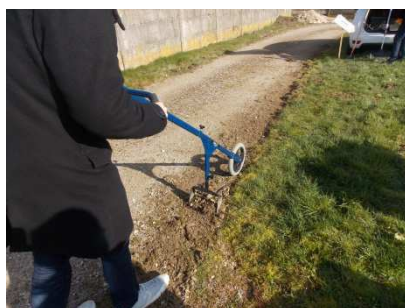
Changeons notre regard sur le village

La présence d'herbe en bord de trottoir ne sera pas synonyme d'un mauvais entretien. Ce sera simplement le signe d'une gestion différente de l'espace, où de nouvelles méthodes de désherbage seront appliquées. Ces méthodes douces et sélectives n'auront pas les conséquences radicales et destructrices des pesticides. C'est pourquoi il nous faut changer de regard, développer une autre culture du végétal dans le village, et accepter la végétation spontanée.

Les alternatives au désherbage chimique

Plusieurs techniques furent présentées et testées lors de la journée d'information qui a eu lieu le 10 Mars dernier dans notre village réunissant la plupart des élus et agents de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise : des brosseuses mécaniques, des brûleurs à gaz, des appareils à vapeur ou à eau chaude... Chacune a ses avantages et ses inconvénients qui se précisent au fil de leur utilisation. En parallèle à ces méthodes, les aménagements et les pratiques sont adaptées pour réduire au maximum le désherbage : choix des plantes, mulching, paillage, prairies...

Notre commune souhaitant s'engager activement dans cette démarche « **Zérophyto** » a déjà passé commande du matériel adapté.



Vous aussi, jardinez sans pesticides !

Pour jardiner sans pesticides, nous vous conseillons quelques aménagements, sources de multiples bénéfices pour votre jardin : des abris à insectes, un point d'eau, des haies fleuries, des fleurs en toute saison...

Paillage : il limite fortement le développement des herbes folles et l'évaporation de l'eau. Vous pouvez utiliser des résidus de tontes séchés, des copeaux de bois, de la paille...

Désherbage : vous pouvez utiliser un couteau ou un sarcloir pour extirper les indésirables avec leurs racines. L'eau bouillante est aussi très efficace contre les plantes vivaces installées depuis longtemps.

Tonte : tondu à 6 ou 8 cm, votre gazon sera mieux enraciné et plus résistant à la sécheresse. Vous pouvez laisser s'installer les pâquerettes, les pissenlits... qui régaleront les abeilles butineuses.

Potager : vous pouvez alterner les cultures en évitant de planter au même endroit deux espèces de la même famille, deux années de suite. Ainsi, vous éviterez les maladies et les attaques d'insectes.





Informations municipales

L'ÉGLISE

Comme vous avez pu certainement le remarquer, les travaux de rénovation du toit et du clocher de notre église sont à présent terminés. Quelques travaux supplémentaires furent nécessaires comme la restauration du fronton et la reprise des dessus des contreforts.

Le coût total des travaux est de 65 746 €.

La municipalité a déposé 2 dossiers de subventions auprès des collectivités territoriales afin l'aider à financer cette rénovation :

15 000 € pour la région bourgogne

12 000 € pour le conseil départemental

Puis comme nous vous l'avions annoncé, la municipalité via la **fondation du patrimoine** a lancé une souscription publique. Celle-ci est ouverte auprès des particuliers, permettant à chacun via un don de participer à ce projet de rénovation et en contrepartie de bénéficier d'une déduction fiscale.

Renseignements en Mairie.



LA STATUE SAINT-GEORGES ET LE MONUMENT AUX MORTS

Le conseil municipal a fait appel à Pascal Balland et sa société « **Aérogommage** » (nouvellement créée sur notre commune) pour effectuer les travaux de rénovation des 2 monuments ci-dessous. Cette solution « écologique » nettoie, décape et dégraisse en projetant des produits gommant à basse pression et des abrasifs naturels recyclables ou biodégradables.



AVANT

APRES



AVANT

APRES





« Votre Médiathèque... demandez le programme ! »

Animations passées :

En mars, nous avons dégusté le concert « lecture et contrebasse » sur la vie de Mireille Havet organisé en partenariat avec la saison culturelle de la BSDL. Très belle prestation, univers intimiste, salle comble. Puis Samuel Baril, nous a enchanté avec son carnet de voyage à Bali. Mode de vie, géographie, religion hindouiste, nourriture, architecture, ... Il nous a donné envie d'aller visiter cette magnifique île ! Pendant les vacances d'avril, les enfants ont pu profiter d'une intervention du Relais assistantes maternelles spécialement prévue pour eux. Merci aux assistantes maternelles qui sont venues avec les enfants.

A venir prochainement :

Pour la fête des mères, de très beaux tableaux de Milo, artiste de Chalon sur Saône, sont en exposition (et à vendre). Très bientôt vous pourrez apprécier (avec vos oreilles), un après-midi « contes et musiques espagnoles » en partenariat avec le bateau ivre, le mercredi 8 juin à 16h et 17h. Malheureusement, pour des raisons de retard administratif, nous sommes dans l'obligation de reporter la projection d'un film qui était prévue le 18 juin à une date ultérieure (pas encore fixée).

Vous retrouvez tout le programme sur le site de Messey : [/www.messey-sur-grosne.fr/mediatheque](http://www.messey-sur-grosne.fr/mediatheque)

Toutes les animations proposées sont gratuites.

Lors des expositions d'artistes - que nous choisissons locaux - toutes les œuvres sont à vendre.

Nouveaux ouvrages :

Nous vous proposons tout au long de l'année de nouveaux ouvrages. Durant le mois d'avril, de nouveaux achats ont été réalisés qui seront prochainement en rayon. Et un grand échange de 500 ouvrages aura lieu en juillet avec la BSDL.

L'équipe :

L'équipe de bénévoles s'est encore étoffée grâce à la venue de Françoise. Merci ! Nous accueillons toute personne désireuse de nous aider ponctuellement ou régulièrement. La médiathèque ne peut fonctionner sans les bénévoles !

Infos pratique :

Ouverte à tous et gratuite : habitants de Messey ou des environs, de la CCSCC ou non...

Isabelle, la bibliothécaire, vous reçoit pendant les Horaires d'ouverture au public :

Mercredi 15h30-18h30

Vendredi 15h30-18h30

Samedi 9h30-12h30

A votre disposition, vous trouverez des romans, BD, revues, CD et DVD, documentaires, bornes informatiques, écoute de musique, mangas, albums enfants pour tous les âges. Et si, parmi tous ces ouvrages, vous ne trouvez pas votre bonheur, nous pouvons commander et vous réserver des ouvrages via la BSDL avec livraison tous les 15 jours.

édiathèque
L'épicerie des mots
Messey-sur-Grosne





« Grandir à Messey... L'Ecole

Bientôt les grandes vacances !

La fin d'une année scolaire

Comme chaque année à cette époque, se préparent la fin d'année et ses petites fêtes mais aussi la rentrée de l'année à venir. Neuf élèves quitteront l'école qu'ils fréquentent depuis huit ans pour vivre l'expérience du collège tandis que cinq nouvelles petites têtes découvriront l'école pour la première fois. Une journée sera organisée fin mai ou début juin pour que les CM2 aillent visiter le collège. Tous les élèves de l'école de Messey se verront alors promus d'une classe pour quelques heures. Ce sera l'occasion, pour la maîtresse de maternelle, d'accueillir les cinq futurs petits.

La piscine

Pour la première fois cette année, grâce à la réactivité de la municipalité, les élèves du cycle 2 (CP-CE1-CE2) et CM2 ont pu bénéficier d'un cycle piscine de six séances. Chaque vendredi matin, le bus démarre à 8h45 sonnantes pour la piscine de La Guiche. CP et CE1 sont les premiers dans l'eau tandis que CE2 et CM révisent un peu de calcul mental ou s'essaient à quelques exercices d'écriture ou lecture. Quarante-cinq minutes plus tard, les grands plongent à leur tour dans une eau de plus de 30° pendant que les plus jeunes se douchent et se rhabillent. À midi, tout le monde est de retour pour dévorer les bons plats de la cantine, ou de mamie, ou de nounou ou de...



Le carnaval et la kermesse

C'était samedi 5 mars. La météo n'était pas au rendez-vous, le défilé a été stoppé net dans son élan par une violente averse de grêle. Cela n'a pas empêché les enfants présents de chanter avec plaisir sous le préau puis de se précipiter sur les stands de jeux. Merci à tous ceux et toutes celles qui ont apporté leur aide pour que cet après-midi soit un succès.



Le cross inter-écoles

Comme l'année dernière, les élèves de GS à CM2 ont participé à une rencontre inter-écoles sous forme de courses relais coopératives. Il s'agissait de courir par équipe de deux élèves de la même école pour les plus petits, de quatre élèves d'écoles différentes pour les plus grands. Chaque élève effectuait une fois le parcours seul puis, après le passage, du dernier coureur, un dernier tour devait être effectué ensemble pour une arrivée main dans la main. Ce fut une belle expérience.



Le calendrier de fin d'année

Vendredi 1er juillet : Festiv'art, la première fête qui réunira NAP (Nouvelles activités périscolaires), garderie, médiathèque et école. À cette occasion, les élèves présenteront, à partir de 17 heures, le résultat d'une année de travaux et apprentissages à leurs parents, grands-parents et toute personne qui serait curieuse de découvrir ce que peut être une année d'écolier en 2016.

Les enseignantes





« LE COIN DES ASSOCIATIONS »

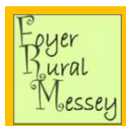
Le Foyer Rural

Lorsque paraîtra le journal le vide grenier sera passé, au moment de cette rédaction, la principale inquiétude est le temps, sinon cela s'annonce très bien.

La prochaine manifestation que nous organiserons sera **le festival de musique, Rock, Rock blues, qui aura lieu le samedi 9 juillet**. Il est encore prématuré pour vous donner tous les détails en particulier l'horaire de passage de chacun des groupes. L'emplacement retenu est vers le City parc derrière les écoles.



LE SAMEDI 9 JUILLET 2016
FESTI'MESSEY



Nous souhaitons mobiliser au-delà de notre structure.

Nous vous informons que nous avons changé la date de l'arbre de Noël, prévu le 11 décembre, nous l'avons déplacée au 18 décembre.

-Le 11 décembre nous envisageons une visite des illuminations de LYON (en bus)

Dans le Champ du Lièvre précédent, nous disions avoir adressé un courrier à tous les jeunes de la commune sur une tranche d'âge pour recenser ceux qui seraient intéressés pour passer le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), nous souhaitons les accompagner que ce soit dans les démarches ou dans une aide financière.

Nous avons reçu trois réponses positives, mais seule une, Alexandra, a accepté notre proposition.

Elle est inscrite pour une session fin juin, le Foyer Rural lui offre au départ la moitié du coût, et lui propose de gagner la deuxième moitié en nous proposant une activité, ou une manifestation, qu'elle doit construire. Bien sûr nous conservons la responsabilité et le financement.

Alors je lance un appel à tous les adolescents qui ont reçu le courrier de notre part, d'aider Alexandra à créer son événement. Nous étudierons toutes propositions.

Toujours dans le texte précédent nous avons lancé **la création de sections**, où en sommes nous :

- **la section piscine est opérationnelle**, elles sont (pour l'instant il y a que des femmes) plusieurs à se rendre régulièrement à la piscine de Chalon, responsable : A MEREAU ASTRE 03 85 47 77 41

- la **section Golf** devrait voir le jour, pour commencer nous lançons une journée découverte, pour un prix attrayant il nous manque 4 à 5 personnes

-la **section marche** a débuté le jeudi 12 mai. Pour commencer, et que cela soit facile à s'adapter, nous invitons tout le monde à venir tous les jeudis à 18H00 pour marcher sur le circuit des Grands Champs (voir carte jointe) avec pour point de rassemblement le croisement de la rue Borne avec le chemin du Couvent.





Ce n'est donc pas le tour du lac comme à Chalon, mais le tour des Grands Champs. Ce doit être accessible à tous.

Chacun évoluera sous sa propre responsabilité, les enfants resteront sous l'autorité des parents. Chacun marchera suivant son rythme, certains feront un tour, d'autre 2 (le circuit fait environ 2 Km, une petite demie heure). Les « retardataires » pourront rejoindre ou attendre, donc pas de temps perdu. On viendra à pied, en vélo, en voiture .

Le morceau du circuit du milieu des Grands Champs voit que très rarement des voitures, ce tronçon pourrait tout à fait convenir à ceux qui promèneraient des petits enfants ou une poussette.

Plus tard, en fonction des souhaits de chacun d'autres itinéraires pourront être proposés, et des sorties extérieures à Messey pourraient être envisagées.

Tout ceci doit être et rester convivial, pour en faire un moment de détente, et comme pour la sécurité ce doit être l'affaire de chacun.

La section pétanque voit le jour, dans le même esprit .

Nous cherchons un ou une responsable pour prendre en charge cette section. (Contact D. MARCILLY)

La section informatique reprendra en Septembre(responsable :A MEREAU ASTRE)

On rappellera que grâce à notre convention avec la CAF, nous sommes aidés, et nous pouvons apporter une part de cette aide aux sections (donc aux habitants de Messey). En participant, vous renforcez ce partenariat et notre bilan, et nous espérons que ce soit un petit moment de détente.

Nous voulons aussi vous informer, et vous demander de relayer. Notre association est maintenant apte à recevoir les Tookets qui vous sont attribués par le Crédit Agricole, lorsque vous effectuez des paiements par cartes. Lorsque vous recevez un mail « Versement de tookets dans votre cagnotte »

Distribuez dès à présent vos Tookets aux associations de votre choix et accédez à votre cagnotte directement en cliquant sur le lien suivant : [Votre cagnotte](#)

Vous cliquez sur le lien votre cagnotte, et vous choisissez notre association, vous y parvenez facilement en indiquant le code postal 71390, nous sommes actuellement la seule association sur ce code postal. L'occasion de remercier Morgane, qui a agit pour finaliser cette inscription.

Le gain est faible, 0,001 € par Tookets, mais c'est une grande reconnaissance, c'est pourquoi nous vous demandons, même si vous n'êtes pas à cette banque, de transmettre l'info à vos connaissances, et de faire grimper le compteur, nous vous en remercions.

Et puis maintenant nous sommes également sur Facebook, vous pouvez demander à devenir amis avec le Foyer Rural, c'est Marie Line qui gère le suivi.

Que ce soit pour une information, une participation, pour un projet d'animation, vous pouvez envoyer un mail aux adresses suivantes : marcillydominique@wanadoo.fr

anny.astre@nordnet.fr Madame MEREAU ASTRE au 03 85 47 77 71

A bientôt

Le Président du Foyer Rural

Dominique Marcilly





« LE COIN DES ASSOCIATIONS »

Messey-Entraide

Le 15 avril 2016 s'est tenue l'Assemblée Générale de l'Association Messey Entraide.

Le bureau a été reconduit :

Président d'Honneur :

Président :

Vice Président :

Trésorier :

Secrétaire :

Secrétaire adjoint :

Gérard LEGUET

Michel BLANDIN

Guy BAROIN

Bernard PACAUD

Dominique LAUVERNIER

Jean-Pierre PERRUSSON



L'Association Messey Entraide loue pour les Messouyats (en priorité) du matériel de réception. L'équipe de bénévoles se charge du montage et démontage des chapiteaux et du parquet, le transport reste à la charge du loueur.

Pour les réservations de location, s'adresser au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture (03.85.44.00.18) qui transmettra votre demande aux personnes responsables selon le planning mensuel.

La majeure partie de la recette est reversée au CCAS de Messey sur Grosne.

Cette année et après approbation du rapport moral et financier, il a été décidé par vote majoritaire de verser 1000 € au financement des travaux de rénovation de l'église

MATERIEL	DIMENSION	TARIF
CHAPITEAU	16 X 4	180 €
½ CHAPITEAU	8 X 4	90 €
CHAPITEAU TUBE CARRÉ	7 X 4	60 €
TABLE	1.90 X 0.90	2 €
BANC		1 €
PARQUET EN BOIS	8 X 8	90 €
GAUFRIER	Location uniquement pour les Associations Messouyates	8 €

Les Lutins

L'association Les lutins vous informe que son assemblée générale se tiendra :

Le Jeudi 23 juin à 20h30
dans la salle de réunion de l'école.

Le Président et l'ensemble des membres de l'association vous invitent à les retrouver pour cette assemblée générale afin de partager un moment convivial. Les personnes qui le souhaitent pourront régler leur cotisation pour l'année 2016/2017 et ainsi bénéficier d'un tarif réduit. Le verre de l'amitié sera servi à l'issue de la réunion.



CCAS : Le Centre Communal d'Action Sociale

Nos actions continuent :

- Relais dans l'accompagnement des personnes en difficulté
 - Financement d'une centaine de tickets repas pour la cantine des enfants à l'intention des familles le plus en difficulté
 - Le banquet annuel offert pour les personnes à partir de 65 ans et un colis pour les personnes de plus de 80 ans ne pouvant pas se déplacer au repas
 - Participation financière (500 €) pour le spectacle de l'Arbre de Noël organisé par le Foyer Rural
- Cette structure d'action sociale de proximité intervient notamment dans les domaines de la précarité, de la petite enfance et des services aux personnes âgées.

Le budget est composé d'une subvention communale à laquelle peut s'ajouter dons et legs des citoyens.

La location du matériel de l'association **Messey-Entraide** participe également au financement ainsi que l'activité « **sophrologie** » qui fait un don chaque année.

Sa composition :

Président : **Alexandre DUPARAY**

Membres élus : **Joëlle PACAUD, Dominique LAUVERNIER, Sophie CLEMENT, Mickaël BASTIEN**

Membres associés (nommés par le maire) : **Huguette RENAUD, Laurent MASSON, Sylvie GIRARD, Murielle MILLIER**

En cas de besoin, vous pouvez contacter le **CCAS** par l'intermédiaire de la mairie

ZOOM sur...

Nous inaugurons ici une nouvelle rubrique visant à mettre en avant une action, un projet d'un habitant de notre village. Pour inaugurer cette rubrique, nous avons souhaité féliciter un "jeune-messouyat" pour son engagement et son succès dans l'univers du sport. **Maxime LAPORTE** commence le rugby à 9 ans au sein du club du RC Buxy. En 2014, il intègre l'équipe de Bourgogne ABCDXV (Championnat de France). En 2015, Maxime entre au **pôle espoir de Dijon** et en 2016 il participera à la sélection TADDEI U16 pour finalement entrer dans le **TOP 100** !



Maxime LAPORTE est sélectionné en équipe de France (Moins de 16 ans) pour participer au tournoi de CPNWW au Pays de Galles; où notre équipe nationale a affronté L'Italie et L'Ecosse. Félicitations à Maxime, notre village est fier de pouvoir compter parmi ses habitants un jeune sportif méritant. Nous lui souhaitons de réaliser pleinement ses rêves et de parvenir au plus haut niveau....

N'hésitez pas à nous faire remonter via notre adresse email toutes les informations qui vous semblent mériter d'être communiquées dans notre journal municipal :

mairie.messey-s-grosne@wanadoo.fr



Les Conscrits

Le samedi 30 Avril dernier, a eu lieu la traditionnelle « journée des conscrits ».

Vous retrouverez ci-dessous les photos de la Classe en 6 de Messey-sur-Grosne. (crédit photos R.Lespour)

CLASSE EN 6





APPAREILS BRUYANTS ET ACTIVITÉS DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Conformément à l'article 10 de l'arrêté préfectoral :

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités et des machines qu'ils utilisent. Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de : 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00
- les samedis de : 09H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- les dimanches et jours fériés de : 10H00 à 12H00.



STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Conformément à l'article R417-10 du code de la route :

- Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne gêner ni la circulation des véhicules et des piétons ni l'accès à la propriété d'autrui. De ce fait, il est rappelé que le stationnement est interdit sur les trottoirs, entrées de propriétés, passages ou accotements réservés aux piétons, voie publique...

Nous tenions aussi à rappeler que la circulation dans notre village est limitée à **50 km/h** et **pour tous les véhicules**: voitures, motos, camions et engins agricoles. Pensez à la sécurité de nos enfants !

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE



Récemment, nous avons eu à déplorer quelques problèmes avec des chiens dans notre village.

Nous avons donc souhaité faire un petit rappel pour bien vivre ensemble avec nos animaux de compagnie canins :

Divagation : Il est strictement interdit de laisser divaguer son chien dans l'espace public (cela vaut aussi pour le domaine privé). Une amende de 150€ pourra être infligée au contrevenant sur constat de la gendarmerie, les récidivistes risquent jusqu'à un an d'emprisonnement et 15000€ d'amende ainsi que la possibilité de se faire retirer la garde de leur chien. La répression de la divagation a pour but de prévenir de dommages matériels ou humains que pourraient causer des chiens laissés sans surveillance.

A ce titre un chien est considéré comme divaguant :

Lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître. Lorsqu'il se trouve hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant à son maître de le rappeler. Lorsqu'il est éloigné de son maître ou de la personne qui en a la charge d'une distance de 100m. Lorsqu'il est abandonné et livré à son seul instinct.

Conditions de circulation des chiens : Etre identifié. Etre sous la surveillance expresse du propriétaire. Etre vacciné (rage facultative selon les régions et les années).

Tout dommage causé est à la charge de la personne qui détient la garde de l'animal divaguant.

La détente (chien détaché) est autorisée du 1^{er} juillet au 14 avril sur l'espace public forestier, pédestre, etc. et toute l'année sur les allées forestières, champêtres, etc.



Aboiements :

La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, cela est considéré comme un bruit normal que peut causer un animal. Par contre la loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux « qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage ».

Dans le cas d'un **chien qui aboie la nuit**, les aboiements qui ont lieu la nuit sont assimilés à du tapage nocturne (article R 623-2 du code pénal), il vous suffit de vous adresser à la gendarmerie qui peut verbaliser de 68€.

Dans le cas où les **aboiements de chiens de jour** constituent une gêne avérée pour le voisinage, voici les étapes simples à effectuer dans l'ordre pour essayer d'y mettre un terme légalement. N'oubliez pas que la loi ne sanctionne pas les aboiements, mais le fait qu'un propriétaire ne prenne pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage (mauvais traitement, chien laissé seul toute la journée, mauvaises conditions d'hygiène...etc).

1-Echange Amiable : La première chose à faire pour des aboiements de chien comme pour n'importe quelle autre nuisance du voisinage, c'est d'aller voir le propriétaire du chien. Il s'agit de lui faire comprendre que son chien génère **une nuisance sonore** et qu'**en tant que voisin cela vous dérange vraiment**. Au besoin n'hésitez pas à lui faire constater chez vous les aboiements du chien, ou à lui montrer une vidéo du bruit causé par son chien si c'est justement pendant son absence. Ne cherchez pas à l'accuser, mais soyez bien dans une démarche d'information, car votre voisin est peut être de bonne foi et n'a pas conscience du bruit causé par son chien en son absence. Le plus souvent, votre voisin prendra alors les mesures nécessaires une fois mis devant le fait accompli (dressage, collier anti-aboiement, dog sitting...).

2- Lettre simple et Recommandé : Si la discussion n'a pas amené de solution, ou que les solutions n'ont pas été appliquées, il faut lui écrire une lettre (non manuscrite si possible). Envoyez lui une **première lettre simple** où vous rappelez vos démarches précédentes.

3- La Mairie : Votre maire est le garant de la tranquillité en ce qui concerne le bruit.

Morsures sur humains ou animaux :

(Loi 2008-582 du 20/06/2008)_Certaines personnes considèrent cette loi comme réservée aux chiens dit « dangereux ou de catégorie » ex : Pit bull, American staffordshire Rottweiler... hors depuis l'apparition de cette loi **tous les chiens**, quelque soit la race, se livrant à une morsure sur humain ou autres animaux tomberont sous le coup de la loi sur les chiens dangereux. Une déclaration des services ayant effectué des soins aux victimes suite à une morsure, (pharmacie, médecin, vétérinaire) devra être établie, une déclaration de morsure devra être remplie par le propriétaire du chien, qui se verra convoqué en mairie afin de recevoir la liste des vétérinaires habilités à procéder à la visite chien mordeur (environ 150€). Le chien sera classé dans une des 4 catégories allant de l'accident isolé à la mise en place d'obligation comme, suivre une formation auprès d'un professionnel pour obtenir le permis de détention, le port de la muselière et la détention en enclos et les sorties uniquement en laisse... jusqu'à l'euthanasie du chien.

Sans compter que les victimes peuvent porter plainte cela se règlera donc au pénal. Des grosses conséquences sont à prévoir pour le propriétaire du chien et dans les cas de morsures graves, environ 6000 par an en France, les sanctions seront lourdes et les amendes sévères.

Nous en appelons à la citoyenneté de chacun pour le bien-être de tous.



BIENVENUE A MESSEY SUR GROSNE

Nous souhaitons la bienvenue dans notre commune de Messey sur Grosne aux familles qui se sont installées depuis le mois de Février 2016

VERNAY Michèle – 1 Rue de la Rièpe

VIENNOIS Christophe et Hélène - 7 Bis Chemin du Moulin Pacot

PASCAL Jérémy et HENRY Cécile – 7 chemin du Moulin Pacot

FORGES - 47 Rue de la Rièpe

BERNARD Jean Claude et Ivelyne – 32 Rue de la Rièpe

LAMMENS Steeve et BLONDEL Floriane – 15 Rue Morin

HIVERT Charlotte et RHEBY – 6 Rue de la Bouche du Bois

PARISOT Catherine – 25 Rue de la Rièpe



ETAT CIVIL



MARIAGES

- GRIZY Laurent et GONZALEZ Alexandra le 13 mars 2016

DECES

- TRAMOY Roland le 18 février 2016 à SAINT REMY
- VALLIERE CRUCHAUDET Jeanne le 24 février 2016 à CHALON SUR SAONE
- MAURAGE Marc le 30 avril 2016 à CHALON SUR SAONE
- MONNOT PERRIER Henriette le 21 mai 2016 à SAINT AMBREUIL





Commerces - Entreprises et Artisanats

Dancing Rétro - AUBERGE DU MOULIN DE LA CHAPELLE

Route de Messey

71390 MESSEY-SUR-GROSNE

Tél: +33 (0)9.87.88.34.57 - +33 (0)7.88.19.99.02

Jeu de dimanche et tous les jours fériés de 15h à 20h

et lundi de 16h à 22h



PARENES AUTO
CARROSSERIE - PEINTURE
S. Deglery

Zone Artisanale 71340 Varennes-le-Grand
varenes.auto@cegetel.net
03 85 44 11 22

Chambres d'hôtes de La Canardière

Charme et détente
Jacuzzi - Sauna

56 rue de l'abergement
71390 Messey sur Grosne
06 09 99 85 13 - 03 85 44 08 45
www.la-canardiere.com
les.gargouilles@wanadoo.fr

Electricité Générale
industriel et bâtiment
BACHELET Sylvain

21 rue Henri Becquerel
Z.A. Saoneor
71100 - CHALON SUR SAONE

Tél./Fax: 03 85 99 11 78 - Portable: 06 25 92 08 85
email: sylvain.bachelet@aurus-systemes.net

Itinéraire Couleur

Béatrice SEGUIN
Magnétiseuse

BéAttitudes
4 Place de l'Eglise
71390 BUXY
beattitudes@orange.fr

Sur RDV au
06 14 20 44 93

sarl François GRESSARD

Couverture
Zinguerie
Rénovation

71460 Saint GENGOUX le NATIONAL
Port 06 75 06 41 95 - Fax 03 85 96 31 49
e mail: francois.gressard@laposte.net

Peinture - Revêtements murs et sols - Placo - Petites menuiseries

Itinéraire Couleur

6 Bis rue du Mâconnais
71390 MESSEY SUR GROSNE

06.22.44.24.34
martine.jault@hotmail.fr

GARAGE LAGRANGE
AGENT PEUGEOT

SARL GARAGE LAGRANGE
IVECO

Route de Chalon 71390 Messey sur Grosne
Tél: 03 85 44 00 01 Fax: 03 85 44 05 17
E-mail: lagrangejm@wanadoo.fr

Boulangerie Pâtisserie Perreaut

4 place St Georges
71390 MESSEY SUR GROSNE
Tél: 03 85 44 00 68

St Nieddu
CARRELAGE - FAIENCE
REVETEMENTS PIERRE

Emmanuel DUBILLARD

104 Bis, rue Albert 1er - 71200 Le Creusot
Tél. 03.85.80.87.99 - Télécopie 03.85.77.12.66 - Port. 06.89.88.94.93
e-mail: niedducarrelage@orange.fr - Site: www.niedducarrelage.fr

S.A.R.L. Benoît DURAND
St Nicolas 71390 MESSEY SUR GROSNE

Menuiserie - Charpente
Couverture - Sablage

Tél: 06 87 01 00 63 - Fax: 03 85 44 03 28
Mail: benoitdurand71@orange.fr

RENAULT

Vente véhicule neuf / occasion
Réparation, mécanique,
carrosserie toutes marques

SARL Franck Marilly - Agent
Rue de l'Eglise
71390 Saint Boil - FRANCE
Tél: +33 (0)3 85 44 03 91 - Fax: +33 (0)3 85 44 05 59

AR'BRANCHE
Arnaud Jusselin
ELAGAGE
ABATTAGE
DESSOUCHAGE

71390 Messey-sur-Grosne
Tél: 06 15 17 40 96
ou 03 85 44 05 62

Pour communiquer dans notre bulletin municipal:

Commission Communication
(Pierre Maintenon)

Mairie - 37 rue de la Rièpe - 71390 Messey Sur Grosne
Tél. 03.85.44.00.18
Email: mairie.messey-s-grosne@wanadoo.fr

Aérogommage Pascal Balland
nettoyage, décapage, dégraissage
A votre domicile ou à l'atelier
Pierre, bois, métal
murets, poutres, volets, portails, jantes, etc...

56 rue de l'abergement 71390 Messey sur Grosne
Tél: 07 71 05 99 19 - www.aerogommage71.com
les.gargouilles@wanadoo.fr

CENTRE D'AYURVEDA

ananta

Bilan, conseils, soins et massages

06.99.80.95.42
www.ayurveda-bourgogne.com





INFOS PRATIQUES

HORAIRES DIVERS

MAIRIE : **Mardi 9 h à 12 h**
 Jeudi 16 h à 19 h
 Vendredi 14 h à 17 h 30
 Tél. 03.85.44.00.18
 Fax 03.85.44.06.63

Site Internet : www.messey-sur-grosne.fr
mairie.messey-sgrosne@wanadoo.fr

MEDIATHEQUE: **Mercredi 15h30-18h30**
 Vendredi 15h30-18h30
 Samedi 9h30-12h30
 Tél. 03.85.44.05.28
 bibli.messey@orange.fr

CANTINE : 12 h à 13 h 30

GARDERIE : 7 h à 8 h 45 et 16 h 30 à 19 h
(jours de classe)
Tél. 03.85.44.09.70

DECHETERIE: Nanton (Serveille)
Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi de 9 h à 12 h
Mercredi et Samedi de 9 h à 12 h / de 14 à 18 h
(Une carte est nécessaire)

LOCATION DE MATERIEL (Messey Entraide)
Tél. 03.85.44.00.18 (secrétariat de mairie)

ASSISTANTE SOCIALE :

- Centre médico-social à Sennecey le Grand
21 rue de l'Ermitage Tél. 03.85.94.94.10

AIDE AUX PERSONNES A DOMICILE

- **MUTUALITE FRANCAISE SAONE ET LOIRE**
29 Avenue Boucicaut 71100 Chalon sur Saône
Tél : 03 85 43 71 71
- **ADMR Association de Buxy**
87 grande rue 71390 Buxy
Tél : 03 85 92 06 46

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

ADMR Buxy
87 grande rue 71390 Buxy
Tél : 03 85 92 06 46

LISTES DES ASSOCIATIONS ET LEURS PRESIDENTS

Anciens Combattants : M. VERCHERE
Amis du Jeudi : J. EXBRAYAT
Association Foncière : G. CHAILLET
Coopérative scolaire : B. REGNIAULT
Foyer Rural : D. MARCILLY
Les cavaliers de la Grosne : L. BONNOT
La chasse : A. JUSSELIN
Les lutins : F. GRESSARD
Musigym : T. BAYLAC
Team Performance 71 : S. PICCOLO
Association Deuzailieu : A. DEVIGON

AUTRES ACTIVITES

Gymnastique adulte (Lundi soir)
Pilatès (mardi soir)
Yoga (jeudi soir)
Sophrologie (vendredi soir)
Atelier bien être (mercredi matin, mercredi soir)

LE CHAMP DU LIEVRE

Directeur de la publication : Alexandre DUPARAY
Directeur de la rédaction : Pierre Maintenon / Commission communication
Crédits photos : Pierre Maintenon / Roger Lespour / Infos Chalon.
Imprimé à Chalon/Saône par Necc

Contact :

Mairie - 37 rue de la Rièpe – 71390 Messey Sur Grosne - Tél. 03.85.44.00.18

Email : mairie.messey-s-grosne@wanadoo.fr





COURRIER DES LECTEURS

Cette page est donc réservée à vous lecteurs si vous souhaitez exprimer vos suggestions, remarques ou questions concernant la commune.

Déposez ce bulletin dans la boîte aux lettres de la mairie ou bien envoyez vos remarques par Email à l'adresse suivante : mairie.messey-sgrosne@wanadoo.fr

Vos suggestions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOM ET Prénom (facultatif)

J'autorise ☐ Je n'autorise pas ☐

La commune à éventuellement publier mes suggestions ainsi que mon identité.

